

PAR COURRIEL

Québec, le 27 octobre 2023

Objet : Demande de documents n°2023-02-052 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande de document concernant les Objectifs environnementaux de rejets pour la Station d'épuration de Sainte-Agathe-des-Monts.

Le document suivant est accessible. Il s'agit de :

- Objectifs environnementaux de rejets, 4 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Daquin Douglas Ngankam, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel Daquin.NGANKAM@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Dorion Martin

p. j. 2

cc. Accès à l'information - Laurentides dr15acces@environnement.gouv.qc.ca



Montréal, le 16 octobre 2008

Monsieur René Lemire
Service des programmes et du suivi des infrastructures – Mtl
Ministère des Affaires municipales et des Régions
800, rue du Square-Victoria, bureau 2,45
C.P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1B7

**Objet : Objectifs environnementaux de rejet
Augmentation de la capacité et correctifs à la station d'épuration**

Dossier : Sainte-Agathe-des-Monts

N/réf. : Savex-8065

Monsieur,

Nous donnons suite à la demande de révision des objectifs environnementaux de rejet (OER) que vous nous avez adressée relativement à la station d'épuration de la ville Sainte-Agathe-des-Monts le 25 septembre 2008. Cette station mise en service en 1986 connaît depuis quelques années certaines difficultés à respecter ses exigences de rejet. Nous saluons donc la volonté municipale d'améliorer le rendement de l'ensemble des équipements (traitement et ouvrages de surverse).

Objectifs environnementaux de rejet - traitement

Les objectifs environnementaux de rejet (OER) pour un contaminant donné représentent la concentration et la charge maximales à l'effluent qui permettent d'assurer la protection des usages du milieu récepteur par le respect, à la limite d'une zone restreinte de mélange, des critères de qualité de l'eau.

Les eaux usées traitées de Sainte-Agathe-des-Monts sont rejetées à la rivière du Nord. On y pratique les activités associées à la villégiature : le canot, le kayak, la pêche et, plus occasionnellement, la baignade. En aval, la rivière s'ouvre sur le lac Raymond où on retrouve une plage. Outre la baignade, diverses activités de contact direct (planche à voile) et indirect (nautisme, pêche) s'y déroulent. La piste polyvalente du P'tit Train du Nord

...2



longe le côté nord du lac Raymond. La rivière est accessible à partir de la piste à plusieurs endroits.

Les OER ont été calculés pour un débit d'effluent de 12 300 m³/d en tenant compte d'un facteur de dilution résultant de 1 dans 9,3. Le tableau en annexe résume ces objectifs. Ils visent à assurer la qualité bactériologique des eaux de la rivière et du lac Raymond et limiter l'enrichissement de ce plan d'eau.

Ouvrages de surverse

Le réseau de Sainte-Agathe-des-Monts comporte six ouvrages de surverse. Quatre d'entre eux ne sont soumis qu'à l'exigence de base. Le respect de cette exigence, qui découle de la nature des infrastructures, ne permet pas nécessairement d'assurer la protection des usages. Considérant l'impact que ces rejets d'eaux usées non traitées peuvent avoir sur la rivière et le lac Raymond, la fréquence actuelle des débordements doit être réduite au régulateur Brissette, au poste de pompage Rivière du Nord et au trop-plein Station. Une fréquence maximale de 1 fois par mois de mai à novembre devrait être visée à ces ouvrages. Il faudra aussi travailler à réduire le nombre de débordements d'urgence, lesquels sont à la hausse depuis quelques années. Les objectifs de rejet pour les ouvrages de surverse sont présentés en annexe.

Ces objectifs visent à orienter les travaux du consultant mandaté par la ville. Ils pourront, au besoin, faire l'objet de précisions lorsque les débits et charges seront mieux définis.

Veillez agréer, Monsieur l'expression de mes meilleurs sentiments.


Monique Beauchamp

p.j. tableaux des OER (traitement et surverses)
c. c. M. Pierre Walsh, DSÉE-SAVEX
M. Denis Brouillette, DSÉE-SAVEX
M. Marc Léger, Direction régionale de l'analyse et de l'expertise des Laurentides

**OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE REJET
POUR LA STATION D'ÉPURATION DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
(augmentation de la capacité et correctifs)**

Débit à traiter: 12 300 m³/d

Lieu de rejet: rivière du Nord, au point de rejet actuel

PARAMÈTRE	CONCENTRATION ALLOUÉE À L'EFFLUENT (mg/l)	CHARGE ALLOUÉE À L'EFFLUENT (kg/d)	PÉRIODE	USAGE SENSIBLE
<i>DBO₅</i>	25	307	année	vie aquatique
<i>MES</i>	48	590	année	vie aquatique
<i>P-total</i>	maintien du niveau actuel d'enlèvement		année	niveau trophique rivière et lac Raymond
<i>Coli. fécaux (UFC/100 ml)</i>	2 000 ¹		1 ^{er} mai – 31 oct.	contact direct et indirect
	20 000 ¹		reste de l'année	prise d'eau potable
<i>N-NH₃, NH₄⁺</i>	7,1	87	15 mai – 14 nov.	vie aquatique toxicité chronique
	11,0	135	15 nov. – 14 mai	
<i>Huiles et graisses</i>	absence de film visible à la surface		année	esthétique
<i>Toxicité aiguë</i> ²	1UTa		année	vie aquatique

¹ Les valeurs en coliformes fécaux s'appliquent au nombre de bactéries après réactivation. (s'il y a lieu)

² Pour vérifier l'absence de toxicité aiguë à l'effluent, les essais suivants sont recommandés : *Daphnia magna* (CL₅₀-48 h); protocole CEAEQ 2005, MA 500 D.mag. 1.0, révision 4; truite arc-en-ciel (CL₅₀-96 h) protocole d'Environnement Canada 2000, SPE 1/RM/13 deuxième édition; tête-de-boule (CL₅₀-96 h) protocole de l'U.S.EPA 2002, EPA-821-02-012.

SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
ouvrages de surverse

Ouvrage	% Q tot	Exigence	Objectif	Usage affecté
Dév. Centre sportif	0,1	UPF	UPFC6	canot, kayak, baignade
P.P. Bazinet	0,7	UPFC6	Satisfait par les exigences	
Rég. Brissette	39	UPF	UPFC6	canot, kayak, baignade
T.P. Station (amont prétraitement)	100	UPF	UPFC6	canot, kayak, baignade
P.P. Bunn	1,7	U	Satisfait par les exigences	
P.P. Rivière du Nord	10	UPF	UPFC6	canot, kayak, baignade

MDDEP, octobre 2008